

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

1. Admission en non-valeur de titres non recouvrés.

La commune a été destinataire de la part du Service de Gestion Comptable (SGC) Limoges et Amendes d'une liste d'admission en non-valeur pour un montant de 725,35 €.

En effet, malgré toutes les poursuites engagées et les recherches effectuées par les services du SGC, les sommes n'ont pas pu être recouvrées.

Il s'agit de factures relatives au restaurant scolaire et à la garderie pour deux administrés. L'un pour 0,05 € sur la totalité des 4 factures et l'autre pour 725,30 € pour des factures datant de 2016 et 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de l'admission en non-valeur de titres non recouvrés d'un montant de 725,35 €,
- d'autoriser le Maire à émettre un mandat de 725,35 €,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

